

On m'a répondu qu'il n'était pas dans l'intérêt public, ou qu'il n'était pas dans l'intérêt des importateurs de charbon, de faire connaître aux importateurs les affaires de l'un d'entre eux. Je ne demandais pas de renseignements sur leurs affaires; je voulais simplement connaître leurs noms.

Je voulais obtenir leurs noms parce que je sais que la *Dominion Steel and Coal Company*, en plus d'être le plus important exploitant dans l'Est et de détenir tous les baux (ce qui empêche les autres de mettre en valeur les houillères de la région), est devenue l'un des plus gros importateurs, dans l'Est, de charbon des États-Unis.

En 1942, j'ai rencontré, dans un train, celui qui était alors vice-président et directeur général de cette société. Quand je lui ai parlé de la perte des marchés du centre, il m'a répondu que sa société ne perdait pas ces marchés, car elle importait du charbon des États-Unis pour le revendre à ses clients de l'Ontario et du Québec. C'est à titre d'importateur que la société conservait ces débouchés. Je crois qu'elle agit toujours ainsi, d'où réduction de notre industrie en Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne la vente du charbon de la Nouvelle-Écosse, ou du charbon en général au Canada, et de la mise en valeur de nos ressources houillères, je tiens à signaler au ministre du commerce (M. Howe) qu'il est temps que le Gouvernement s'occupe de l'élaboration d'un programme national du combustible. Je le reconnais, le long parcours par chemin de fer tant vers l'Est que vers l'Ouest qu'exige la vente de notre charbon au Centre du pays constitue un grand désavantage. Mais je n'ignore pas que le charbon produit au Canada peut, en diverses parties du pays, concurrencer le charbon américain, grâce à la subvention accordée à l'égard du transport du charbon soit de l'Est soit de l'Ouest vers le Centre du pays.

Cependant ni le Gouvernement ni les ministres chargés de la mise en valeur de nos ressources naturelles ne semblent y songer. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Notre production de charbon décroît, tandis que les importations des États-Unis augmentent d'une année à l'autre.

Il y a deux ans, alors que les mineurs de la Nouvelle-Écosse demandaient une hausse de salaires, la Chambre des communes et les exploitants des mines revendiquaient hautement l'accroissement de la production des houillères de la Nouvelle-Écosse. On a réclamé alors l'augmentation de la production quotidienne des mineurs. L'industrie a congédié 1,500 ouvriers âgés sans leur verser de pensions suffisantes et sans assurer leur avenir. On s'est efforcé de mécaniser

l'exploitation de ces mines. La production s'est accrue, mais depuis une couple de mois la société a refusé d'accumuler de la houille et partant, de tenir les mines en exploitation. Cela majore le coût d'environ un dollar la tonne. Le plus simple est donc de fermer temporairement les mines ou de ne faire travailler que trois jours par semaine les ouvriers, qui doivent alors compter sur l'assurance-chômage. Voilà ce qu'on fait présentement.

Malgré cette négligence complète à l'égard de nos ressources, le ministre des Finances a fait dans son exposé budgétaire, le 22 mars, une mention spéciale de l'amélioration de notre balance commerciale, déclarant ce qui suit:

D'autre part, en 1948, nos importations en provenance des États-Unis ont accusé une diminution de 170 millions de dollars sur celles de 1947, soit une baisse de 10 p. 100 réalisée en dépit de la hausse rapide du prix de certaines denrées américaines. La réduction de 170 millions de dollars résulte directement de deux tendances opposées. Pour ce qui est des marchandises énumérées dans la loi d'urgence sur la conservation des devises, la valeur des importations en provenance des États-Unis a diminué de 300 millions de dollars; cependant, le volume des autres importations a augmenté de 130 millions. Les achats de pétrole, de houille et d'instruments aratoires atteignent, à eux seuls, plus de 120 millions de dollars.

Si cette tendance persiste pendant dix ou quinze ans, l'industrie de la houille sera ruinée en Nouvelle-Écosse. Ces mines sont vieilles et on n'exploite pas de nouveaux gisements. A moins que les exploitants et les autorités fédérales n'élaborent un programme, je ne vois pas comment l'industrie pourra survivre par la seule exploitation des vieux gisements.

Au cours de la dernière session, le Gouvernement a tenté un effort et le ministre du Commerce a présenté une mesure en vue d'établir une commission de la houille. Sous le régime de la loi, cet organisme jouit d'une grande latitude. En réponse à une question que je lui ai posée il y a quelques jours, le ministre a déclaré que la commission de la houille siégerait prochainement en Nouvelle-Écosse pour étudier à fond le problème. C'est sans doute une bonne chose que la commission se rende sur les lieux pour y examiner la situation et formuler ensuite des vœux. Mais je doute que ce soit la solution du problème. Il y a un an à peine, on a institué, à grands frais pour le contribuable canadien, une commission royale d'enquête sur la houille. Cet organisme a soumis un rapport détaillé sur les points faibles de l'industrie mais il n'a formulé que très peu de propositions sur la façon d'y remédier.

Comme l'office du charbon existe depuis assez longtemps, il me semble qu'il aurait pu